

Justificatif de domicile : le bon document, du premier coup

Préparez une preuve d'adresse complète, lisible et adaptée à votre démarche. Cette checklist vous aide à choisir la bonne pièce selon votre situation avant de l'envoyer.

Au sommaire

- 1 Les 4 contrôles avant l'envoi
- 2 Quel document privilégier ?
- 3 Documents souvent recevables
- 4 Si vous êtes hébergé chez un proche
- 5 Les réflexes qui évitent un refus

Les 4 contrôles avant l'envoi

- ☐ **Vérifier que votre nom apparaît sur le document**
Le justificatif doit être nominatif, sauf cas d'hébergement.
- ☐ **Contrôler l'adresse complète**
Elle doit correspondre à l'adresse demandée pour la démarche.
- ☐ **Vérifier la date du document**
Le délai accepté dépend de l'organisme destinataire.
- ☐ **Envoyer un document complet et lisible**
Évitez les pièces tronquées, les captures d'écran et les documents où les informations essentielles ne figurent pas clairement.

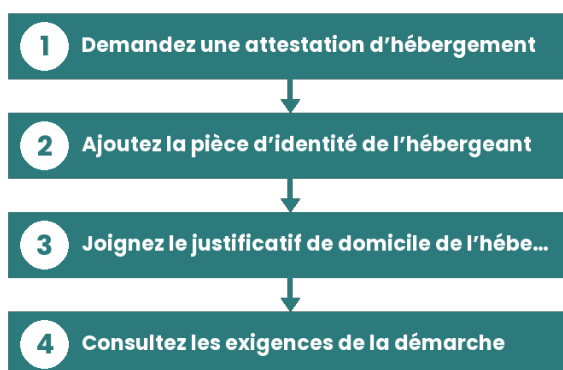
Quel document privilégier ?

Votre situation	Pièce à privilégier	Complément utile
Locataire	Quittance de loyer ou facture à votre nom	Bail ou attestation d'assurance habitation
Propriétaire occupant	Facture d'énergie ou attestation d'assurance habitation	Titre de propriété selon la demande
Personne hébergée	Attestation d'hébergement	Pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant
Étudiant en résidence	Attestation de résidence ou quittance	Contrat de location ou certificat de scolarité si demandé
Sans facture à votre nom	Attestation d'hébergement ou document du bailleur	Vérifier les pièces complémentaires exigées

Documents souvent recevables

- Facture d'électricité, de gaz ou d'eau**
Vérifiez le nom, l'adresse, la date et l'identité du fournisseur.
- Facture de téléphone fixe, mobile ou d'accès à internet**
Attention à une éventuelle adresse de facturation différente.
- Avis d'imposition ou de non-imposition**
À utiliser lorsqu'il affiche votre adresse actuelle et que la démarche l'accepte.
- Quittance de loyer**
Préférez une quittance formalisée, datée et émise par le bailleur ou le gestionnaire.
- Attestation d'assurance habitation**
Contrôlez que l'assuré et l'adresse du logement sont bien indiqués.

Si vous êtes hébergé chez un proche



- 1 Demandez une attestation d'hébergement**
Elle doit permettre d'établir que vous résidez à l'adresse de l'hébergeant.
- 2 Ajoutez la pièce d'identité de l'hébergeant**
Préparez-la avec l'attestation lorsque l'organisme demande un dossier complet.
- 3 Joignez le justificatif de domicile de l'hébergeant**
Il doit correspondre à l'adresse indiquée dans l'attestation.
- 4 Consultez les exigences de la démarche**
Une attestation isolée ne suffit généralement pas ; l'organisme peut demander des pièces supplémentaires.

Les réflexes qui évitent un refus

- Ne confondez pas preuve d'identité et preuve d'adresse : une pièce d'identité, un relevé bancaire ou une carte Vitale ne remplacent pas automatiquement un justificatif lié au logement.
- N'appliquez pas un délai unique à toutes les démarches : les exigences varient notamment entre titre d'identité, immatriculation, banque, mairie, préfecture ou opérateur.
- Choisissez de préférence une pièce récente, nominative et directement rattachée au logement concerné.
- Vérifiez la liste officielle ou contractuelle publiée par l'organisme qui reçoit votre dossier avant toute transmission.

i Document numérique : possible, sous conditions

Un justificatif téléchargé en ligne peut être recevable s'il est complet et lisible. Pour certaines démarches ANTS, le dispositif Justif'Adresse peut éviter l'envoi d'un justificatif papier.

Les documents et délais acceptés dépendent de la démarche et de l'organisme destinataire : vérifiez toujours ses instructions avant l'envoi.